

### (3) Grâce à «l'amendement Chevrette»

## **L'industrie forestière aura son mot à dire sur la réforme de la ministre Normandeau**

*Le Courrier parlementaire®, le jeudi 11 mars 2010*

Le Conseil de l'industrie forestière a gagné son pari, hier, peu avant que ne prenne fin la longue étude détaillée des 370 articles du P.L. 57. L'industrie sera consultée sur l'importante réforme forestière que le gouvernement mettra en marche. La ministre Nathalie Normandeau a fait adopter par la Commission de l'agriculture des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, un amendement qui crée un comité consultatif provisoire sur lequel elle va siéger avec des personnes de son choix et avec des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers. Ce changement est issu des pourparlers qui ont eu lieu entre Mme Normandeau et le président du CIFQ, Guy Chevrette qui souhaitait ne pas perdre le contrôle de ses coûts d'opérations.

#### **Mise en oeuvre plus facile**

Ce sera instauré pour «faciliter la mise en oeuvre des dispositions relatives à la préparation des plans opérationnels d'aménagement forestier intégré», a précisé Mme Normandeau.

Selon l'amendement, «ce comité peut donner son avis au ministre sur les moyens permettant de favoriser un environnement économique propice à l'exploitation des usines de transformation du bois, d'optimiser des conditions opérationnelles des activités d'aménagement forestier notamment celles affectant les coûts du bois». Ses avis seront rendus publics et son mandat prendra fin au plus tard le 31 mars 2012. Le gouvernement se donne ensuite un an pour apporter des correctifs à l'application de sa réforme qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013.

#### **Un dialogue continu**

La ministre a confirmé que la création de ce comité qui ne disposera pas de budget de fonctionnement s'inscrit «dans un contexte où des inquiétudes ont été formulées relativement aux coûts de la mise en oeuvre d'un pareil régime des impacts potentiels pour l'industrie».

Il s'agit d'assurer un dialogue continu avec l'industrie pour «explorer certaines pistes permettant entre autres à l'industrie de continuer d'évoluer dans un environnement économique compétitif, lui permettant d'optimiser ses coûts». Le gouvernement cherchera à assurer la création d'emploi et le cas échéant le développement de nouveaux créneaux.

### Propice à l'exploitation

Le député Amir Khadir s'est élevé contre cette idée en mettant «en garde» la ministre «contre le risque que ce genre d'amendement présente de voir petit à petit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier devenir victime d'accommodements durables et déraisonnables en faveur de gens qui sont des fundamentalistes de la religion de l'exploitation».

Un «environnement économique propice à l'exploitation», comme le dit l'amendement est souvent «néfaste pour l'environnement au sens littéral». Ils ont «une vision trop obtuse et de ne sont pas capables de s'adapter», a critiqué M. Khadir. Maniant l'ironie, il a même suggéré à Mme Normandeau d'inviter Richard Desjardins, le réalisateur de «L'erreur boréale» à participer au comité «pour tenir tête aux amis de Monsieur Chevrette».

### Dépassé

La ministre a accusé le député de Mercier de livrer un discours dépassé. «Notre collègue ne fait que perpétuer un préjugé tenace à l'effet que l'industrie forestière exploite sans tenir compte de ses obligations à l'endroit du respect de l'environnement».

Ce serait donc «l'industrie qui saccage des forêts saccage notre environnement. «Voyons donc, la réalité est tellement plus nuancée!», s'est-elle exclamée. Des entreprises sont certifiées selon les normes environnementales internationales, a-t-elle assuré, avant d'inviter le député de Mercier à coiffer son casque de chantier et à l'accompagner dans une tournée forestière.

-30-

### (4) Grâce à «l'amendement Khadir»

## Les écologistes participeront aux tables locales de gestion des forêts

Le Courrier parlementaire©. le jeudi 11 mars 2010

L'infatigable député de Québec solidaire, Amir Khadir, a réussi à faire rouvrir, hier, un article du projet de loi 57 qui réforme le régime forestier pour y renforcer l'influence des environnementalistes. L'amendement qu'il a déposé dans le cadre de l'étude détaillée du texte assure la présence des conseils régionaux de l'environnement aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. La réouverture d'un article requiert l'accord de tous les membres de la commission parlementaire qui effectue l'étude détaillée du projet de loi.

Selon le nouveau régime, les tables locales ont pour but «d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages».

Le député de Mercier souhaitait «que dans une réforme qui est si importante, on trouve le moyen à ce que dans chaque unité d'aménagement forestier des gens qui sont très portés par cette vision d'aménagement durable dans les pratiques de foresterie puissent être présents à cette table».

Plusieurs représentants

Seront aussi représentés à cette table, entre autres, les communautés autochtones, les MRC, les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement, les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée, les exploitants des réserves fauniques, les titulaires de permis de pourvoiries, les exploitants d'érablières et les locataires de terres agricoles.

Le député péquiste, Denis Trottier, s'est réjoui de constater qu'on «reconnait la gestion écosystémique». «En théorie c'est bien. En pratique, j'ai hâte de voir la fusion de tous ces éléments», dit-il. Sceptique, il demande la mise en place de plus de projets-pilotes pour tester la réforme et de les faire suivre de rapports qui seraient débattus à l'Assemblée nationale. La ministre promet de faire rapport chaque année de l'application de la loi et de répondre aux interrogations de l'opposition à la période de questions et à l'étude des crédits.

